



succesion après décès époux

Par **batobia**, le **08/09/2011** à **00:08**

Mariés 2 enfants, sous le régime "au dernier vivant"

Possédant: 1 compte joint bancaire

1 compte personnel bancaire (mari)

1 maison

Que reçoit le dernier vivant?

Par **Claralea**, le **08/09/2011** à **00:35**

Au dernier vivant, le dernier conjoint a l'usufruit de tout, compte bancaire joint, personnel, maison... Il peut choisir 1/4 en pleine propriété et le reste en usufruit ou 100% en usufruit.

L'usufruit veut dire qu'il a la jouissance de tous les biens du conjoint decédé, et les enfants devront attendre le decés du dernier parent pour pouvoir "toucher" quelque chose. En attendant, les enfants sont nu propriétaire mais ne peuvent pas encore jouir de leur heritage